

## DÉCOUVERTE DU BESOIN

Savez-vous à combien s'élève le montant annuel de vos charges et frais fixes ? (montant indiqué sur le formulaire CERFA 2033, 2035 ou 2052)

Il s'agit de vos frais de personnel, loyer et charges locatives, crédit bail, primes d'assurances, chauffage, eau, électricité etc ...

En cas de perte de revenus liée à un arrêt de travail ou à un accident, qu'avez-vous prévu pour être sûr de pouvoir régler ces frais ?

## PRÉSENTATION DE PROTECFI

J'ai une solution efficace à vous proposer pour **couvrir l'intégralité de vos charges fixes !** (si le montant total est inférieur ou égal au nombre de PASS maximum pouvant être assurables)

J'ai sélectionné pour vous PROTECFI, une offre conçue par CIPRÉS vie, le spécialiste de l'assurance des professionnels.

Avec PROTECFI, vous choisissez l'homme clé de l'entreprise que vous souhaitez assurer, **qu'il soit salarié cadre ou non salarié.**

S'il doit interrompre son activité suite à un arrêt de travail en cas de maladie, d'accident ou d'hospitalisation, le contrat PROTECFI couvre **tous les frais fixes** de l'entreprise et cela, **jusqu'au 365<sup>ème</sup> jour d'arrêt de travail !**

## PRÉSENTATION DE PROTECFI

- Avec l'option rachat de franchise, pas besoin de piocher dans votre trésorerie, **vous êtes couvert dès le 4<sup>ème</sup> jour d'arrêt de travail**, en cas d'accident ou d'hospitalisation même ambulatoire !
- **Les formalités médicales sont réduites !** Pour souscrire à PROTECFI, une simple déclaration de Santé suffit (sous conditions : adhésion jusqu'à 55 ans et montant assuré <= à 2 ou 3 PASS selon le statut de l'adhérent). C'est seulement 2 cases à cocher !
- Bénéficiez d'une **fiscalité avantageuse** : déductibilité fiscale en loi Madelin pour les TNS exerçant en nom propre / déductibilité fiscale et sociale avec l'Article 39 du Code Général des Impôts pour les sociétés.
- Et surtout le contrat PROTECFI est accessible à des **tarifs très compétitifs en âge à l'adhésion.** Cela signifie que la cotisation n'évolue pas en fonction de votre âge.